



52 avenue des îles  
74994 Annecy cedex 9  
☎ 04.50.88.18.58  
fax : 04.50.88.18.51

### Les groupements locaux

Des groupements locaux sont créés. Ils sont déjà au nombre de 29 en 1957 et atteignent 251 en 1963. *Anecdote : deux groupements se sont créés dans une même commune au cours de la campagne d'élections, chacun défendant un parti politique.* La fédération départementale des groupements coordonne les actions entre les groupements locaux et avec la fédération nationale. Jusqu'en 1964, les tâches du groupement d'ordre technique, administratif et comptable sont assumées par la DDSV.

### Les directeurs et présidents

En octobre 1964, le groupement devient autonome avec un local et du personnel. *Anecdote : Il est proposé de créer un poste à mi-temps de secrétaire pour gérer le groupement. Mais le Dr Hugon, alors directeur de la DDSV, est persuadé qu'il faut créer deux emplois à plein temps : un de directeur et un autre de secrétariat. Ces deux temps plein ne furent pas de trop pour accéder à l'autonomie du groupement.* C'est ainsi que Philippe Chambellant, est nommé directeur du groupement. Il le restera pendant 28 ans. Jean-Claude Deillon lui succèdera en 1992, avant de laisser place à Daniel Patard en 1996.

Le premier président fut Alphonse Peccoud. Il le resta douze ans. Pierre Lacombe lui succéda en 1966, avant de laisser place à Joseph Gaudin. *Anecdote : en 1966, Joseph Gaudin, alors secrétaire du groupement, cumule plusieurs fonctions. Pour ces raisons, il choisit de ne pas se porter candidat et laisse le soin aux administrateurs de se prononcer sur l'opportunité de sa collaboration. Il fut réélu comme secrétaire. Et deux ans plus tard, il fut élu président du groupement.* Il laissera place en 1974 à un autre Joseph : Joseph Gotta, qui restera président pendant treize ans. C'est ensuite à Gabriel Berthet d'être élu président. Il le restera pendant douze ans avant de laisser place en 2000 au président actuel, Joseph Faurax.

De cette succession de présidents, on retiendra que les Joseph ont la côte puisqu'il y a eu trois Joseph présidents : Joseph Gaudin, Joseph Gotta, Joseph Faurax. Et jusqu'à présent, un président s'engage au groupement pour une bonne dizaine d'années, en moyenne...

### L'engagement du Conseil Général

Dès novembre 1954, le conseil général s'est engagé pour soutenir l'action du GDS sur le dossier de la tuberculose. Depuis cette date, l'assemblée départementale a soutenu les éleveurs et le GDS, sur le plan moral et financier, sur bien d'autres dossiers.

### Un projet de groupement en Haute-Savoie

C'est le mardi 8 juin 1954 à 10h que Joseph Gaudin s'engage en présentant le projet de création d'un groupement départemental professionnel de lutte contre les maladies des animaux. Le projet abouti à la création d'une association loi 1901. Les statuts sont définis le jour même. L'objectif du groupement est de contribuer à améliorer l'état sanitaire de toutes les espèces d'animaux domestiques de Haute Savoie. La première assemblée générale a lieu le 3 mai 1960.

### Le premier dossier : la tuberculose

Le premier dossier que le groupement traite est celui de la tuberculose. Le département est très en retard sur les prophylaxies. Le département est le berceau de la race Abondance. Des éliminations massives auraient entraîné la disparition de la race locale. C'est pourquoi la méthode du Bang est choisie. Elle consiste à isoler les animaux atteints et à les éliminer sur plusieurs années. Petit à petit, les étables sont divisées en « étable indemne de tuberculose et celles non indemnes. On peut remarquer la spectaculaire progression : 616 étables étaient indemnes de tuberculose en 1961 ; en 1962, elles sont au nombre de 1400. Rappelons que cela est dû, sans nul doute, à l'engagement des Services Vétérinaires, au concours des Vétérinaires praticiens, à l'aide financière apportée par l'Etat, le département et les caisses de crédit agricole. Mais aussi, grâce au consentement, à la rigueur des éleveurs, à leur adhésion, et à leur engagement. Ainsi, dans certains secteurs de la Haute-Savoie, la tuberculose est devenue rapidement absente sur des zones entières où la densité du cheptel, l'intensification et la concentration des troupeaux auraient dû, au contraire, créer des conditions favorables à la propagation de cette maladie.

Le travail du GDS sur la tuberculose a aussi été l'occasion de mettre en place bon nombre d'actions : l'identification des bovins, pour différencier les animaux (1958), des concours de meilleur producteur de lait, ouverts aux seuls élevages indemnes de tuberculose (1960), une assistance juridique avec la collaboration de maître Aufrant pour défendre les éleveurs en litige (1960), un service de désinfection/ blanchiment des étables après passage de la tuberculose (1962), un véhicule pour déplacer les animaux en alpage (1964), une SICA « Savoie bétail » qui ramasse les bovins et les revend (1964), un fonds d'assurance mutuelle et d'assainissement, pour compléter l'indemnisation de l'Etat lors d'abattage pour la tuberculose (1975).

### Le deuxième dossier : la fièvre aphteuse

Le deuxième dossier du groupement est celui de la fièvre aphteuse. Dès 1957, le groupement conseille de vacciner tous les animaux. Cependant, malgré les vaccinations préventives, on dénombre 100 foyers en Haute-Savoie en 1961. L'abattage est désormais obligatoire. La vaccination aussi. Mais les éleveurs sont consciencieux et le Dr Hugon, alors directeur de la DDSV, félicite les éleveurs haut savoyard pour la discipline dont ils ont fait preuve pour l'abattage des animaux. En 1991, la France décide d'arrêter la vaccination anti-aphteuse et instaure un système de surveillance. Le groupement usa de toute sa force de persuasion pour faire accepter ce changement d'habitudes. Il aura fallu convaincre pour démarrer la vaccination puis encore convaincre pour arrêter la vaccination. Pour indemniser les éleveurs bloqués autour des foyers de fièvre aphteuse, un fonds spécifique pour la fièvre aphteuse est constitué de 1991 à 1994.

### Reconnaître les animaux : L'identification

Le travail du GDS sur la tuberculose et la fièvre aphteuse a nécessité la mise en place d'une identification pour reconnaître les animaux. Le Dr Hugon a proposé la mise en place de boucles métalliques. Ces boucles, trop voyageuses, ont été remplacées en 1977 par une identification plus pérenne : un tatouage dans l'oreille droite et une boucle plastique à l'oreille gauche. Puis, dans les années 90, le tatouage à l'oreille droite a été remplacé par une boucle. Pour compléter l'identification des bovins, le document d'accompagnement des bovins a été créé en 1982.

### **Le troisième dossier : la brucellose**

Le troisième dossier du groupement est celui de la brucellose. Le groupement conseille de vacciner les jeunes et d'isoler les gestantes pour limiter la propagation de la brucellose. Dans un premier temps, la seule lutte contre la maladie est la police sanitaire. Elle consiste à déclarer et analyser les avortons. En ce qui concerne la prophylaxie, les professionnels ne sont pas satisfaits des lois et arrêtés : ils sont trop rigides et sont conçus pour les troupeaux indemnes et non pour ceux infectés. Les indemnités d'abattages ne sont pas à la hauteur des espérances. Alors, la lutte contre la brucellose s'éternise. La prophylaxie ne commence qu'en 1970 ; elle ne devient obligatoire qu'en 1975. Chez les petits ruminants, la prophylaxie de la brucellose ne deviendra obligatoire qu'en 1977.

### **Esprit de mutualisation : création du fonds de garantie**

La création du fonds de garantie est une action associée à la lutte contre la tuberculose. En effet, il a été créé pour aider financièrement les éleveurs qui devaient abattre des animaux tuberculeux. L'indemnité versée permettait de compléter celle de l'Etat. Actuellement, avec la quasi-disparition de la tuberculose et de la brucellose, le fonds de garantie permet un soutien financier aux éleveurs qui ont des problèmes sanitaires. Ainsi au travers du fonds de garantie, les éleveurs sont solidaires.

### **Le dossier de la rage**

Le dossier suivant est celui de la rage. En 1977, le groupement lance la première campagne de vaccination contre la rage. La vaccination concerne aussi les chiens des fermes. *Anecdote : En 1981, c'est par son chat qu'un éleveur faisant partie de la commission fonds de garantie a été contaminé.* Pour lutter contre la rage, les terriers de renards ont été gazés puis les renards ont été vaccinés à l'aide de croquettes lancées par hélicoptère. Pendant toute la période où la rage fut présente dans la région, la chasse au renard a été maintenue : une prime de trente francs était octroyée à toute personne qui ramenait une queue de renard.

### **Le dossier de la leucose**

Le dossier suivant est celui de la leucose. La leucose devient maladie légalement reconnue contagieuse en 1981. Un dépistage est réalisé dans le département pour cerner le pourcentage d'animaux contaminés : Il apparaît que seul 0.5 pour mille animaux sont atteints. La première prophylaxie est mise en place en 1984. Comme pour la tuberculose, les animaux positifs doivent être marqués et éliminés. La qualification « officiellement indemne de leucose » est instaurée.

### **L'élimination des animaux : l'équarrissage**

Le dossier suivant est celui de l'élimination des cadavres. Le début de la réflexion date de 1975. Cette réflexion a permis d'aboutir à un ramassage des cadavres sans frais pour les éleveurs. Par la suite, avec le dossier de l'ESB, l'incinération des cadavres, saisies d'abattoir et abats de bovins est devenue obligatoire.

Jusqu'à la fin des années 80, le GDS a travaillé sur les maladies réglementées. Des maladies dont la responsabilité des prophylaxies revient à l'Etat. A la fin des années 80, la pression des maladies réglementées diminue. Les maladies économiques deviennent alors prioritaires. Elles ne touchent pas la santé humaine et n'ont pas de conséquences économiques suffisantes pour que l'Etat les réglemente. Pourtant, elles font de gros dégâts dans les élevages. L'engagement des éleveurs a amené le GDS à devenir maître d'œuvre de certaines prophylaxies non réglementées.

### **Le dossier du varron**

Le premier dossier sur les maladies économiques est celui du varron. C'est en 1980 que la première campagne de traitement a commencé. La lutte officielle contre le varron ne débute qu'en 1992 avec la mise au point d'une prophylaxie. Et c'est grâce à l'engagement des éleveurs et à plus de 60% d'éleveurs ayant donné leur accord qu'un arrêté préfectoral a été pris

### **Le dossier de l'agalaxie**

Dans le même registre, un travail collectif basé sur l'engagement des éleveurs a permis de lutter contre l'agalaxie caprine.

### **Le dossier de l'IBR**

Le dossier suivant est celui de l'IBR. En 1990, un premier test permet de constater que 15% des élevages laitiers sont touchés par l'IBR. La pression de la Suisse, la circulation importante d'animaux dans le département ont poussé le GDS à s'engager dans la lutte contre cette maladie. En l'absence d'obligation à l'assainissement, ce n'est que par étapes que le dépistage et les contrôles à l'introduction se généralisent, que les mélanges de cheptels en alpage et dans les concours sont de mieux en mieux maîtrisés. En 1999, le GDS obtient l'habilitation pour certifier les élevages. Aujourd'hui le GDS affiche plus que jamais sa volonté d'assainir tous les élevages.

### **Le dossier de l'ESB**

Le dossier suivant est celui de l'ESB. Ce fut une des plus graves crises de l'élevage. Le GDS a accompagné les éleveurs lors de la disparition de leur troupeau. Au niveau national, l'engagement des éleveurs au sein des structures professionnelles a permis : une évolution de la réglementation vers l'abattage de la seule cohorte. Au niveau national aussi, les GDS ont développé une veille permanente visant à prévenir ce genre de crise, comme le font actuellement les GDS de Rhône-Alpes sur la tremblante ovine.

### **Plus récemment ...**

Diverses prestations de services pour les éleveurs ont été mises en place. Elles ont commencé dans les années 60 par la désinfection des étables. Aujourd'hui, le parage a une place prépondérante. Mais il y a aussi des actions dans le domaine de l'hygiène, de la prévention et du bien-être animal.

La réflexion sur la maîtrise des risques sanitaires a abouti à diverses actions du fonds de garantie : la mutuelle coup dur, la prévention des maladies néo-natales, le plan BVD, le plan salmonelles, l'IBR. C'est souvent une alerte sanitaire qui déclenche l'action. Elle est suivie d'un soutien technique et financier.

